

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

LE CHOC SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M^l
NIVERLET, Libraires;
A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAYAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'été, 1^{er} juin.)

Départs de Saumur pour Nantes.		Départs de Saumur pour Paris.	
7 heures 55 minut. soir,	Omnibus.	9 heure 50 minut. mat.	Express.
4 — 30 — —	Express.	11 — 49 — matin,	Omnibus.
3 — 47 — —	Express-Poste.	6 — 23 — soir,	Omnibus.
5 — 4 — —	Omnibus.	9 — 28 — —	Direct-Poste.
Départ de Saumur pour Angers.		Départ de Saumur pour Tours.	
1 heure 2 minutes soir,	Omnibus.	3 heures 2 minut. matin,	March-Mixte.
		7 — 52 minut. matin,	Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an,	Saumur, 18 f.	Poste, 24 f.
Six mois,	10 »	13 »
Trois mois,	5 25	7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements de mandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

REVUE POLITIQUE.

La phase politique que nous venons de traverser, et à laquelle la paix de Villafranca vient de mettre fin, présentait plus d'un danger pour le repos de l'Europe.

L'Allemagne principalement pouvait en devenir victime; en dehors de l'esprit révolutionnaire qui, profitant de la crise, travaillait pour ramener les agitations de 1848, la constitution elle-même de la Confédération était mise en question au sein des chambres prussiennes et un orateur, M. de Vincke, allait jusqu'à nier l'existence de la Diète, qu'il appelait « un pouvoir de fait », rappelant que le véritable gouvernement de l'Allemagne consistait dans le parlement de Francfort, dissous par la force en 1848.

La constitution allemande était donc réellement attaquée, et elle prêtait, peut-être, le flanc à la révolution par sa propre faiblesse. Les derniers événements ont prouvé que le prince Gortschakoff avait bien raison, lorsque dans sa dernière circulaire il disait que la Confédération germanique n'était à proprement parler qu'une « ligue défensive ».

Lorsqu'il s'est agi, en effet, de nommer un commandant aux contingents fédérés, et que la Diète a délégué le commandement au prince de Prusse, S. A. R. a cru devoir décliner cette mission, qui, aux termes de la constitution allemande, devant être dévolue à un simple général, est accompagnée d'obligations incompatibles avec la dignité de la couronne. Ces réflexions nous sont suggérées par quelques faits que nous trouvons encore aujourd'hui dans la presse allemande.

Nous avons dit qu'une réunion de patriotes allemands, anciens membres du parlement national de 1848, avait eu lieu le 16 juillet à Eisenach, et que le but de cette réunion était d'appuyer sur la validité de la constitution allemande de 1848, qui plaçait la Prusse à la tête de la Confédération. Nous ajoutons que la conclusion de la paix avait enlevé à cette réunion toute possibilité d'agir, et nous la signalons seulement comme un symptôme de la situation des esprits.

La Gazette nationale de Berlin nous apporte aujourd'hui le résultat de cette réunion, dont les membres ont formulé la déclaration suivante :

« 1^o Nous voyons dans la situation actuelle du monde de grands dangers pour l'indépendance de notre patrie allemande, et ces dangers sont accrus plutôt que diminués par la paix qui vient d'être conclue entre la France et l'Autriche ;

« 2^o Ces dangers ont leur raison dernière dans les vices de la constitution fédérale de l'Allemagne, et ils ne peuvent être conjurés que par une prompt modification de cette constitution ;

« 3^o Dans ce but, il est nécessaire que la diète germanique soit remplacée par un gouvernement central de l'Allemagne, ferme, fort et permanent, et qu'une assemblée nationale soit convoquée ;

« 4^o Dans la situation présente, les démarches propres à atteindre ce but ne peuvent émaner que de la Prusse, et il faut, en conséquence, s'efforcer de déterminer la Prusse à en prendre l'initiative ;

« 5^o Dans ce but, et pour sauvegarder plus vigoureusement les intérêts allemands au dehors, il y a lieu de conférer provisoirement, et jusqu'à la constitution définitive du gouvernement central allemand, la direction des forces militaires allemandes et la représentation diplomatique de l'Allemagne au dehors à la Prusse ;

« 6^o C'est le devoir de tout Allemand d'appuyer de toutes ses forces le gouvernement prussien en tant qu'il tend vers ce but, et certainement le peuple allemand ne reculera devant aucun sacrifice à faire à l'indépendance, à l'unité et au bonheur de la patrie allemande. »

D'un autre côté, s'il faut en croire le *Mercur de Souabe*, les membres de la chambre des députés de Bavière se sont réunis le 18 juillet en assemblée préparatoire, et ils auraient été d'avis « qu'il est désirable que la constitution fédérale allemande soit réformée. » Cette question fondamentale, ajoute ce journal, formerait la base de l'adresse qui sera présentée au roi.

Nous ne voulons pas tirer de ces faits des conclusions prématurées au point de vue de la situation politique de l'Allemagne, mais ils ont leur en-

seignement, et tout en nous réservant de les apprécier avec plus de développement, nous pourrions y trouver déjà l'explication de l'attitude prise par la Confédération dans la dernière guerre, et y voir une des causes qui ont fait échouer la mission de M. de Wendischgrätz et qui ont fait prononcer à S. M. l'Empereur d'Autriche ces paroles pleines d'amertume dans lesquelles il s'est plaint d'avoir été abandonné par ses alliés naturels.

La polémique que nous avons déjà signalée entre les organes de la presse autrichienne et de la presse prussienne devient, d'ailleurs, de plus en plus vive. Il est vrai que le manifeste de l'empereur François-Joseph a donné libre carrière aux récriminations.

La Gazette prussienne publie aujourd'hui un article semi-officiel, qui réfute avec beaucoup de vivacité l'assertion de l'empereur et répète de nouveau que l'Autriche ayant entrepris la guerre malgré les avertissements de la Prusse, et pour des intérêts particuliers que la feuille ministérielle qualifie très-sévèrement, n'avait aucun droit à l'appui de son alliée et confédérée.

Le désarmement général prononcé par la Diète de Francfort a rendu inutiles les mesures prises dans tous les Etats de la Confédération germanique pour la mobilisation des contingents fédéraux. Le gouvernement danois avait convoqué les Etats du Holstein pour faire voter les crédits que pourrait nécessiter l'appel sous les armes du contingent holsteinois. La convocation n'ayant pas d'autre but — malgré les bruits qui avaient couru relativement à un nouveau projet de constitution — une patente royale du 18 vient de décider qu'elle n'aurait pas lieu.

Les journaux anglais ne nous apportent aujourd'hui aucune nouvelle de quelque intérêt; ils font faire un instant leurs appréciations sur la paix de Villafranca, pour ne s'occuper que du budget de M. Gladstone; sauf le *Daily News* et le *Morning Advertiser*, qui se plaignent d'avoir à payer la taxe de guerre en temps de paix, les journaux accueillent favorablement les propositions d'impôts faites par le chancelier de l'Echiquier.

PIERRELETON

LES ENFANTS DE LA NEIGE

Première Partie.

(Suite.)

L'homme à la houpelande s'assit avec autorité sur le grabat.

Le locataire enfourcha la table, dont l'étréouille se prêtait à cette manœuvre.

L'homme roux regarda, en guise de préparation, le bouge où il se trouvait.

— Hum ! fit-il en avançant dédaigneusement la lèvres, tu es mal logé !

— La cage est comme l'oiseau; plumage terni, trou de hibou, ça va de pair.

— Les affaires sont difficiles ?

— C'est le diable, Monsieur... à propos, comment vous nomme-t-on ?

— Appelle-moi Durand.

— Donc, Monsieur Durand, ça ne va pas du tout.

— Tu as pourtant un répertoire sans limites.

— Je ne dis pas non, et pourtant rien ne me tourne.

— Mais enfin tu brasses quelque chose.

— Tout et rien. Je fais la commission pour des liquoristes, je vends des contre-marques et ma signature aux gens qui ont besoin d'endosseurs et de souscripteurs.

— Prends-garde !

— Oh ! soyez tranquille, pas si niais de me faire pincer deux fois; sans vous, je saurais ce qu'il en cuit; ma plume ne fait plus d'écarts.

— Il paraît que j'arrive bien.

L'interlocuteur de l'homme roux s'épanouit.

— Vous êtes mon sauveur ! j'ai bien pensé à vous depuis six mois; mais voyez le guignon ! vous étiez en Angleterre !

L'homme roux prit un air sévère.

— Je t'avais défendu de faire la moindre démarche...

— Oh ! ne craignez rien, j'ai fait comme c'était convenu. Mon adresse vous a été envoyée toute seule : rue des Deux-Portes-Saint-Sauveur, à Monsieur Silbert; rien ! puis j'ai demandé, déguisé en commissionnaire : rien encore; j'ai guetté : pas davantage ! depuis un mois je désespérais.

— Et moi, depuis quinze jours que je te cherche; il y a trois jours que je surveille la porte de l'épicière.

— Que voulez-vous, mes habitudes ont été dérangées par mes affaires; mais me voici. Que faut-il faire ?

— D'abord, quitter momentanément ce taudis.

— C'est facile, on est habitué à mes absences.

— Ensuite, prendre une autre tenue.

— Quelle apparence voulez-vous ?

— Celle d'un rentier aisé, pas de toilette, mais pas de laisser-aller; quelque chose entre le provincial et le commerçant, rien de tranché, rien qu'on remarque; voici pour les dépenses premières.

Ces mots furent suivis de l'apparition de deux billets de banque et d'un rouleau de pièces d'or.

— Il y a mille francs, reprit l'homme roux, n'épargne rien, change de visage si tu peux, porte des conserves, va peu à pied dans le jour, suspends tes habitudes et mange dans les pensions bourgeoises.

— Ensuite ? demanda l'hôte de l'homme roux, en frémissant de joie au contact des billets et de l'or.

— Ensuite !... dès à présent tu vas t'occuper de me racheter ou me faire racheter des créances.

— Singulière affaire !

Les lunettes vertes lancèrent un éclair.

— Pardon, dit l'habitué; c'est l'imprévu qui m'étonne, mais soyez sûr que je suis tout oreilles; vous dites des créances : va pour des créances; mais sur qui et auprès de qui ?

— Ecris, dit l'inconnu à la lévite en tirant un carnet.

Son interlocuteur obéit et enregistra une douzaine d'adresses; puis, il consigna en détail les renseignements que lui donna son interlocuteur sur le débiteur et sur la nature de ses dettes.

Quand il eut fini et relu ses notes, l'homme à la houp-

Ces propositions tendent à faire payer 94 centimes d'impôt par livre sterling pour un revenu de 150 livres par an, ce qui double à peu près l'impôt actuellement imposé.

La chambre des représentants belges a reçu communication d'une série de projets de travaux publics qui sont en grande partie la reproduction de ceux que le gouvernement avait dû retirer, dans une précédente session, devant l'opposition soulevée relativement aux fortifications d'Anvers.

Le projet actuel alloue un crédit de 20 millions pour l'agrandissement de l'enceinte de cette place au point de vue de ses intérêts commerciaux et pour le complément des travaux de défense en cours d'exécution. En outre de ces 20 millions, la ville d'Anvers contribuera pour 10 millions. — Charles Bousquet. (Le Pays.)

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Francfort, 20 juillet. — L'ouverture des chambres bavaroises a eu lieu à Munich. Voici l'analyse du discours du trône :

« Le roi a réuni les députés dans des circonstances graves pour leur demander les moyens de remplir ses devoirs fédéraux. La situation politique exige des efforts extraordinaires, mais le peuple ne recule devant aucun sacrifice pour l'armée et les intérêts de la patrie. Du reste, la conclusion de la paix permet de diminuer le montant des crédits demandés. Des projets de loi dans le sens de la constitution sont présentés à la chambre. Les commissions seront élues conformément à la loi de 1848. Les comptes du budget sont soumis à la chambre. »

« Ces communications ont été reçues avec le plus vif enthousiasme. »

FAITS DIVERS.

Voici un relevé des étés les plus chauds depuis le septième siècle :

En 658, toutes les sources se sont tarées. — En 879, près de Worms, les ouvriers tombent morts dans les champs. — En 993, les blés et les fruits sont grillés. — En 1000, les rivières et les sources de France se dessèchent; les poissons se putréfient et causent la peste. — En 1022, les hommes et les bestiaux meurent de l'extrême chaleur. — En 1132, la terre se fend, les rivières et les sources ont disparu, et le Rhin, dans l'Allemagne, est à sec. — En 1159, tout est rôti en Italie. — En 1171, grandes chaleurs en Allemagne. — En 1260, à la bataille de Béla, les soldats tombent morts sous les rayons brûlants du soleil. — En 1276 et 1277, pas de fourrages à cause des chaleurs. — En 1293 et 1294, grandes chaleurs encore. — En 1303 et 1304, la Loire, le Rhin, la Seine et le Danube sont à sec. — En 1393 et 1474, la terre est comme brûlée, le Danube est à sec en Hongrie. — En 1538, 1539, 1540 et 1541, chaleurs insupportables. — 1556, les sources sont tarées. — 1615 et 1616 sécheresse par toute l'Europe. — En 1646, chaleur extrême. — En 1652, sécheresse la plus grande dont on se souvienne en Ecosse. — En 1698, chaleurs remarquables. Les trois premières années du dix-huitième siècle eurent des étés brûlants. En 1718, les théâtres furent

formés à Paris par mesure d'hygiène. Pendant cinq mois, il ne tomba pas une goutte de pluie; le thermomètre marqua à Paris 36 degrés; l'herbe et les prés furent presque rôtis, les arbres fruitiers fleurirent plusieurs fois. En 1723, chaleur et sécheresse. En 1743, 1744, 1745 et 1746, étés très-chauds. En 1748, 1754, 1760, 1767, 1778, 1779 et 1788, excessives chaleurs. En 1751 et 1753, le thermomètre marque 37 et 38 degrés centigrades. En 1802, il y eut à Paris la plus grande chaleur qui ait jamais été observée depuis la découverte du thermomètre. En 1811, été très-chaud. En 1818, chaleurs excessives. On se souvient encore de la chaleur qu'il faisait à Paris les 27, 28 et 29 juillet 1830. En 1835, été très-chaud. Enfin en 1846 on a eu à Paris 36 degrés de chaleur à l'ombre et près de 50 au soleil et à l'abri du vent, par exemple, dans la cour du Louvre.

— Pendant toute la durée de la guerre, la télégraphie électrique a été organisée avec une rapidité et a fonctionné avec une précision et une exactitude qui ont rendu les plus grands services. Environ quatre-vingts de nos plus habiles employés de la télégraphie avaient été envoyés sur le théâtre de la guerre. L'Empereur expédiait, chaque jour, de vingt à vingt-cinq dépêches, très courtes, à l'Impératrice, au prince Jérôme, aux ministres des affaires étrangères, de la guerre, de la marine et de l'intérieur, et à d'autres personnages éminents. Le major général de l'armée, maréchal Vaillant, envoyait chaque jour des dépêches assez longues au ministre de la guerre sur les expéditions militaires et les divers besoins du service. Les corps d'armée communiquaient entre eux à l'aide de la lumière électrique, dont l'application télégraphique, jusqu'à 20 kilomètres, a parfaitement réussi.

— Une lettre nous donne d'intéressants détails sur le passage de S. M. l'Empereur à Lanslebourg, chef-lieu de mandement, situé sur le versant occidental du mont Cenis, en Savoie. A peine a-t-on su dans cette localité que l'Empereur allait arriver, que toute la population, précédée du syndic, du conseil communal, du clergé et des fonctionnaires civils et judiciaires, s'est portée aux abords de l'hôtel Royal, où Sa Majesté a été accueillie par les vivats les plus chaleureux. Le curé a adressé quelques paroles au nom de son clergé, et M. Naz, juge de mandement, a prononcé le petit discours suivant que nous croyons devoir reproduire :

« Sire,

» En nous donnant la paix à l'heure de la victoire, en arrêtant l'ardeur de cette héroïque armée d'Italie, au moment même où elle courait à de nouveaux triomphes, vous nous avez montré ce que peuvent la générosité et la modération qui vous animent.

» En annonçant au monde étonné la délivrance de l'Italie, en remettant à notre monarque bien aimé la Lombardie désormais libre, vous nous avez ouvert une ère nouvelle, un avenir brillant et assuré. Recevez, Sire, l'éclatant témoignage de l'admiration et de la reconnaissance de la population de Lanslebourg, qui est heureuse d'être la première à accueillir Votre Majesté dans cette Savoie toute française, qui n'oubliera jamais l'honneur qu'elle a eu d'être associée aux destinées du premier Empire,

et où vous ne recevrez qu'ovations et bénédictions. Vive l'Empereur ! vive la France ! »

Après ce discours, qui a paru faire une vive sensation sur son esprit, Sa Majesté a vu s'avancer un groupe de jeunes enfants vêtus de blanc, qui lui ont présenté un magnifique bouquet. L'Empereur a été touché de cette offrande et a accepté ces fleurs du mont Cenis avec le plus gracieux sourire. Sur les hauteurs du mont Cenis, de pareilles scènes restent profondément gravées dans la mémoire de ceux qui ont eu le bonheur d'y assister.

— Nous avons à raconter, dit le *Var*, un fait qui est une preuve de plus des effets bizarres, extraordinaires, que le hasard produit quelquefois.

Parmi les prisonniers autrichiens amenés à l'île St-Marguerite, il s'en trouve un qui, par la force des événements, est venu s'asseoir près du berceau de sa famille.

B***, de Mongins, se trouva mêlé à une rixe qui éclata il y a 40 ou 50 ans, un jour que ce village célébrait son romérage. Animé sans doute par de copieuses libations, il eut le malheur de faire une victime avec ce sabre qui ne devait sortir du fourreau que pour guider la frétilante farandole et guider les joyeux danseurs.

Effrayé des suites que cette mauvaise action pourrait avoir pour lui, il s'expatria et arriva péniblement dans l'empire d'Autriche. Il y exerça son métier et y prit une femme. C'est le fils né de ce mariage que nos soldats ont enlevé des rangs ennemis. Le nom du village de son père lui était resté dans la mémoire, et, après des informations prises, le jeune B*** a retrouvé des parents là où personne ne devait le connaître, et grâce à leur cordial accueil, à leurs dons empressés, il ne regrette plus sa captivité et aime la France comme une seconde patrie.

— La puissante Compagnie anglaise, connue sous le nom de Royal Mail Steam Company, vient d'être frappée par un nouveau sinistre. Le magnifique steamer *Paramatta*, jaugeant 3,092 tonneaux et muni d'une machine de 800 chevaux, s'est perdu le 2 juillet sur les récifs d'Armenaga, près de Saint-Thomas, pendant son voyage de Southampton aux Indes occidentales.

Les détails manquent encore sur ce naufrage, mais une dépêche affirme que l'équipage, les passagers et les malles ont été sauvés. La première nouvelle de ce sinistre a été apportée à Falmouth par le *Magdalena* venant des Antilles. Le *Paramatta* était porteur de la malle partie d'Angleterre le 17 juin dernier; il avait coûté la somme de 160,000 livres sterling, quatre millions de francs.

Une seconde dépêche de Londres nous apprend que les steamers de la compagnie Conway, *Wyo* et *Derwent*, se trouvaient devant les récifs d'Arnegada pour tâcher de remorquer le *Paramatta*, dont ils étaient en train de retirer la cargaison. Le *Medway* doit en outre rester sur le lieu du naufrage, afin de tenter tous les efforts possibles pour arriver à un bon résultat.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

La durée de la session des conseils généraux est fixée du 22 août au 5 septembre, à l'exception de celui de la Seine.

pelande reprit :

— C'est bien; il faut que cela soit fait dans la huitaine. Discute, marchande par toi ou par tes intermédiaires. Voile les causes de tes achats, laisse deviner une spéculation d'avenir, puis rédige les cessions, et tu les enverras préparées à l'adresse de la rue Saint-Sauveur, M. Silber; le lendemain de la huitaine que je t'accorde, c'est-à-dire mardi, à neuf heures du soir, viens là t'entendre avec moi pour les paiements.

— Je le note et vous connaissez ma mémoire; est-ce tout ?

— C'est tout. Ah! pourtant tu prendras d'avance un passeport pour Marseille, où tu iras la semaine prochaine; d'ici là je t'aurai donné mes instructions.

— Il y aura un voyage? dit d'un air joyeux l'habitant du cabinet.

— Une pointe seulement, qu'il faudra faire avec rapidité et avec précaution.

— C'est entendu.

— J'y songe; si quelque chose d'imprévu et d'absolu l'exige, tu enverras bureau restant, une lettre à l'adresse de M. Durand. Tu sais, pas de détails, pas de rendez-vous, pas d'adresse: rien qu'une enveloppe, rose, elle vaudra dire ce soir; bleue, elle signifiera demain. Toujours de neuf à dix heures.

— Et M. Durand sera le correspondant de M. Silber au bureau restant ?

— Parfait. Directement, c'est la rue Saint-Sauveur et M. Silber, ne l'oublie pas. Je te quitte.

L'homme à la bouppelande grise se leva et sortit à tâtons par la rue des Fossés-du-Temple.

Son compagnon, après avoir soigneusement serré son argent dans ses poches, rentra à l'estaminet de l'épiscopé, qu'il ne tarda pas à quitter, après avoir caché sa satisfaction sous l'air indifférent qu'il avait avant l'entrevue du cabinet.

CHAPITRE V. — LES DEUX JEUNES FILLES.

Félicie est seule, assise près de la fenêtre du petit salon dont les fenêtres s'ouvrent sur la rue de Sèvres.

Le regard de la jeune fille est vague; il promène ses incertitudes sur les cimes verdoyantes qui se profilent au milieu des étincelles brillantes d'un soleil d'été. Ni la gaieté qui flotte dans l'air, ni les reflets d'or dont s'illumine le feuillage, ni les tièdeurs de l'atmosphère dans laquelle folâtraient en chantant, des essaims d'oiseaux, ne parviennent à dissiper le nuage qui assombrit la physiologie de la fille du capitaine.

Grave, d'une gravité qui touche à la tristesse, Félicie a la tête penchée, la poitrine oppressée, et dans ses doigts se fane une broderie qui est menacée du sort de la tapisserie de Pénélope.

En y regardant d'un peu près, on verrait à ses yeux la trace de larmes et d'insomnies.

Au moment où cette espèce d'anéantissement paraît le plus profond, la jeune fille tressaille et se redresse brusquement; une vive rougeur colore son visage.

Quelqu'un vient d'entrer.

C'est une autre jeune fille dont l'aspect contraste de toute manière avec celui qu'offre Félicie.

— Adrienne! s'écria la fille de l'officier en courant se jeter dans les bras de la visiteuse.

— Moi-même. Et je viens chercher un pardon que je ne crois pas mériter: il y a plus de deux grands mois que je ne t'ai vue; mais, que veux-tu, je ne suis pas maîtresse de mes actions et de mon temps. J'ai les charges et les ennuis d'une maîtresse de maison, sans compter bien d'autres choses que je te dirai tout-à-l'heure.

— Ne t'excuse pas, Adrienne, si tu savais le bien que me fait ta visite! dit Félicie en l'embrassant de nouveau.

L'accent de la voix et l'effusion du geste parurent surprendre celle qui venait d'être saluée du nom d'Adrienne.

— De quel ton et de quelle manière tu me dis cela? fit-elle en se débarrassant de son chapeau et de son écharpe; tant mieux si j'arrive à propos, j'ai deux bonnes heures à te consacrer, et nous pourrions causer.

La nouvelle venue fit ses dispositions et se plaça vis-à-vis de la fille de l'officier.

C'était une de ces natures radiées et privilégiées qui portent sur elles leur certificat d'origine. Le visage sem-

Notre ville possède en ce moment un spectacle aussi rare que curieux; nous voulons parler de la jeune baleine, exposée place de la Bilange. Cette exhibition si curieuse, si intéressante, et même si désirée de tout le monde, chacun peut en jouir à l'heure qu'il est. Une jeune baleine étant venue échouer au Havre, a été embaumée, aux procédés chimiques du docteur Gannal, avec sa chair, sa graisse, en un mot, sans soustraction d'aucun organe et ne donnant aucune odeur, on peut la voir dans l'état qu'elle occupait à la mer, ce qui est très-différent des squelettes que l'on voit dans les musées.

Ce jeune cétacé a 12 mètres de longueur et 2 mètres 50 centimètres d'ouverture de gueule, laquelle est armée de ses 650 fanons, connus dans le commerce sous le nom de *baleines*. Nous ne doutons pas que cette exhibition n'attire un grand nombre visiteurs.

Nous lisons le *Journal d'Indre-et-Loire* de jeudi : Un troisième orage, accompagné d'une véritable tempête, a éclaté dans la nuit dernière et a occasionné des dommages assez considérables dans nos campagnes, où un grand nombre d'arbres ont été arrachés et brisés. Mais l'événement le plus déplorable a été incontestablement celui qui est arrivé dans la commune de Langeais, où le pont suspendu qui relie les deux rives de la Loire a été complètement détruit.

Voici les renseignements qui nous ont été donnés sur ce sinistre :

« Vers minuit et demi, un charretier de la papeterie de M. Lentaigne, à Marnay, le nommé Auguste Roy, traversait le pont, lorsqu'il vit tomber sur une des piles un globe de feu qui se dirigea le long des chaînes de suspension. Aussitôt il sentit le tablier du pont s'affaisser sous lui, fut précipité avec sa charrette dans la Loire, et parvint heureusement à se cramponner aux chaînes.

» A ses cris, les frères Désiré et Auguste Saget, ainsi que le sieur Pierre Grangeon, accoururent et parvinrent à sauver le charretier et le cheval.

» Immédiatement averti, M. le maire de Langeais s'empressa d'arriver, mais il n'eut qu'à constater le malheur qui venait d'arriver.

» Informés par le télégraphe, M. le préfet, M. l'ingénieur en chef de Couaine, M. Michaud, colonel de gendarmerie, et M. le commandant Bourdillon se sont rendus à Langeais ce matin par le premier train du chemin de fer.

» On évalue à près de cent mille francs le dommage qu'a éprouvé le pont de Langeais, et qui vient ajouter encore aux désastres qu'a subis cette commune, si cruellement victime successivement des inondations de 1846 et de 1856. »

Pour chronique locale et faits divers : P. M. E. GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Paris, 22 juillet 1859. — L'Empereur a reçu hier, au palais de Saint-Cloud, le corps diplomatique, qui avait manifesté le désir de présenter ses félicitations à Sa Majesté.

Le mécontentement inexplicable qui s'était manifesté en Angleterre, à la suite de la paix de Villafranca, a amené au sein de la chambre des com-

munes des explications dont le sens, à défaut du texte lui-même, nous est fourni par le télégraphe.

Lord John Russell et lord Palmerston ont successivement déclaré que l'Empereur des Français s'était toujours montré le fidèle allié de l'Angleterre, et que Sa Majesté n'était mue par aucun sentiment hostile envers ce pays. Il n'existe pas le moindre prétexte, a dit lord John Russell, pour supposer que l'alliance anglo-française doit cesser d'être permanente.

M. Disraéli, en émettant l'opinion que la Grande-Bretagne ne doit pas participer au congrès, attendu que la paix actuelle ne touchait pas aux intérêts de l'Angleterre, a également déclaré que le pays devait se tenir pour satisfait des dispositions que S. M. Napoléon III avait montrées pour la paix. (*Pays*)

PREFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE

MAISON CENTRALE DE FONTEVRAULT.
ADJUDICATION de l'entreprise générale des services économiques et des travaux industriels.

Le mercredi 17 août prochain, à midi, il sera procédé, à l'hôtel de la préfecture à Angers, à l'adjudication de l'entreprise des services économiques et du travail des détenus de ce dernier établissement, pendant trois, six ou neuf années, qui commenceront le 1^{er} octobre 1859.

L'adjudication aura lieu sur soumissions cachetées.

Le montant du cautionnement est fixé par le cahier des charges à cinquante mille francs, en espèces ou en rentes sur l'Etat.

Le nombre de journées de détention du 1^{er} janvier au 20 juin ayant été de 294,358, l'entrepreneur aurait perçu, sur le produit du travail des détenus, une moyenne de 0^{fr} 17^c 59^m par journée de présence.

Les personnes qui voudront concourir, pourront prendre connaissance du cahier des charges et des dispositions annexes au ministère de l'intérieur, directions des prisons et établissements pénitentiaires, 2^e bureau. — A la Préfecture de Maine-et-Loire, 3^e division, à la Maison centrale de Fontevault, ainsi que dans les préfectures de la Loire-Inférieure, d'Ille-et-Vilaine, de la Mayenne, d'Indre-et-Loire, de la Sarthe et de la Vienne, et aux sous-préfectures de Saumur, Cholet, Baugé et Segré.

Les Plumes-Dupré sont toujours en très-grande vogue. En effet, il suffit d'en faire usage une seule fois pour en reconnaître la supériorité sur tous les autres genres de plumes métalliques. L'ingénieux système de réservoir inventé par M. Dupré (*Plumes expeditives*) est une innovation heureuse et simple à la fois. Permettant de faire une grande quantité de lignes sans reprendre d'encre, et l'excellente qualité de la plume y aidant, on est étonné de la facilité avec laquelle on fait les traits les plus fins et les plus purs.

On obtient également des résultats surprenants avec les plumes du même inventeur, connues sous le nom de *Plumes à pointe coulante*. Elles sont moins chères que les premières et d'une grande économie pour les personnes qui écrivent souvent. Ce système est aussi ingénieux que le premier, et es deux font le plus grand honneur à M. Dupré,

qui a su, dans ses produits, allier la qualité supérieure au bon marché. Nous connaissons des bureaux où l'on n'écrivait encore presque exclusivement qu'avec des plumes d'oie, ne pouvant en employer d'autres, lorsque les Plumes-Dupré ont paru, l'essai en a été fait, et il est resté couronné d'un plein succès : depuis lors elles y sont en usage. La fabrication, quoique établie sur une grande échelle, suffit à peine à la consommation. Avant peu on en verra dans toutes les mains. Nous pensons donc rendre un véritable service à nos lecteurs en les leur faisant connaître : car qui n'est flatté d'écrire avec une bonne plume? (*Voir aux annonces.*)

BULLETIN FINANCIER DE LA SEMAINE.

Du 14 au 21 juillet 1859.

Les réalisations que nous constatons dans notre précédent bulletin ont continué, mais dans de moindres proportions. L'ébranlement des cours, qui en a été la conséquence, n'a pas rencontré de résistance suffisante pour s'opposer à la baisse, dont les progrès ont eu toutefois peu d'importance.

A la suite d'une hausse aussi rapide et aussi forte, on devait s'attendre à ne pas voir ajourner la récolte de bénéfices considérables. D'un autre côté, il convient de rappeler qu'à cette époque de l'année, un mouvement ascensionnel à la Bourse ne peut être de longue durée. En effet, nous sommes entrés dans la période habituelle de la morte-saison des affaires, dont l'influence est augmentée par les chaleurs accablantes qui sévissent sans relâche. Les principaux capitalistes et spéculateurs quittent Paris et vont prendre leurs vacances à la campagne et aux bains de mer, cherchant dans la villégiature un repos salutaire à leurs fatigues quotidiennes.

Les recettes hebdomadaires des chemins de fer sont inférieures de 98,549 fr. à celles de la semaine antérieure. Leur total, comparé au chiffre du produit de l'année dernière, présente 799,146 fr. d'accroissement.

Les variations de la cote des chemins de fer, pendant la semaine écoulée, se résument ainsi :

Orléans, 1555 à 1545; Nord ancien, 927 50 à 925; Nord nouveau, 820 à 812 50; Est, 642 50 à 645; Paris-Méditerranée, 860 à 862 50; Midi, 520 à 515; Ouest, 552 50 à 555; Lyon-Genève, 547 50 à 550; Dauphiné, 515 à 510; Ardennes anciennes, 445 à 435 ex-coupon de 10 fr.; Ardennes nouvelles, 495 ex-coupon de 5 fr.; le Béziers s'est maintenu à 460.

Chemins autrichiens, 550 à 560; Russes, 506 25 à 505 ex-coupon de 5 75; Romains, 400 à 360; Saragosse, 437 50 à 480; Sud-Autriche, 560 à 547 50. Nous retrouvons à 425 le Victor-Emmanuel.

Les actions de la Banque de France se sont élevées de 2,850 à 2,900. Le Comptoir d'escompte a fléchi de 700 à 680. Le cours du Crédit mobilier a faibli de 807 50 à 802 50. Les actions du Crédit foncier sont en baisse de 660 à 650. Les obligations 4 0/0 restent fermes à 460, celles 5 0/0 à 440, et les promesses à 990.

Le marché industriel est nul depuis la suppression de la coulisse, et beaucoup de valeurs sont généralement d'une réalisation difficile. Afin d'attendre une situation plus favorable, MM. Pégot-Ogier et C^o font des avances à 6 0/0 l'an sur toutes les valeurs sérieuses. — A. DUPONT.
(*Correspondance générale de l'Industrie.*)

BOURSE DU 21 JUILLET.

3 p. 0/0 baisse 50 cent. — Ferme à 67 70.

4 1/2 p. 0/0 baisse 40 cent. — Ferme à 95 60.

BOURSE DU 22 JUILLET.

3 p. 0/0 baisse 55 cent. — Ferme à 67 15

4 1/2 p. 0/0 baisse 50 cent. — Ferme à 95 10.

P. GODET, propriétaire-gérant.

blait avoir une vague parenté avec les types asiatiques, avec plus de correction dans les lignes; il avait la blancheur dorée que donnent au teint les régions méridionales; une juive eût envié sa chevelure qui était brune et dont les flots soyeux coiffaient richement le front et les tempes; le regard, voilé au repos, s'animait et reflétait l'énergie dès que la pensée, sortant des vulgarités courantes, se trouvait stimulée par la volonté. L'attraction et le respect résultaient de cette apparente opposition. Le buste de la jeune fille avait encore ces imperfections juvéniles qui sont un charme parce qu'elles sont une promesse.

Adrienne était la fille de M. de Rouvière, descendant d'un gentilhomme pauvre et chargé de famille, qui était venu avec M. de la Bourdonnaye s'établir à l'île de France en 1734. Les colons de l'île Bourbon, qui avaient utilisé la possession inoccupée des Hollandais, avaient facilité l'accomplissement des tentatives de l'aïeul d'Adrienne. M. de Rouvière, l'aïeul, était devenu l'un des plus riches planteurs de la colonie. Son fils aîné, après avoir longtemps différé de rompre avec les habitudes du célibat, avait épousé, à cinquante ans, une jeune créole de Port-Louis, et d'origine portugaise, qui n'avait pour toute fortune qu'une rare beauté.

Adrienne était le fruit de ce mariage. Dès son bas-âge, elle avait perdu sa mère qui avait succombé à une de ces épidémies si meurtrières sous le ciel africain.

Le père, depuis ce moment, avait pris le pays en désaf-

fection; un second motif était venu aggraver cette disposition; l'armée des corsaires, dont l'île de France était l'arsenal, avait soulevé les colères de l'Angleterre. En 1810, l'île de France, attaquée par une flotte anglaise, fut conquise malgré l'héroïque résistance de ses habitants. M. de Rouvière, qui s'était vaillamment comporté, avait reçu des blessures dont il ne se sentait pas bien remis. Ne pouvant se résigner à la domination anglaise et dans l'espoir de retrouver la santé en France, il s'y était fait précéder de sa fille qu'il avait envoyée dans un pensionnat de Paris, sur les renseignements d'un de ses correspondants nommé Lenoir, commissionnaire et consignataire à l'exportation. Ce M. Lenoir était un homme d'une grande hardiesse en affaires et qui s'était fait un nom, et, disait-on, une fortune en spéculant sur les effets du blocus continental en Hollande, avant de se fixer à Paris où il était depuis 1819.

Peu de temps après avoir terminé sa liquidation, au moment de rejoindre sa fille, M. de Rouvière avait succombé aux suites de ses blessures.

Adrienne avait alors dix ans; ses cousins répandus à l'île Bourbon, dans les Indes, ne pouvaient lui être d'aucun secours, puisque désormais ses intérêts se trouvaient en France.

M. Lenoir provoqua donc la réunion d'un conseil de famille composé par force majeure, selon les termes de la fiction légale qui groupe autour d'un juge de paix une

amitié nominale et hyperbolique. Le conseil déséra d'emblée la tutelle à M. Lenoir, le seul homme qui eût eu des rapports sérieux avec le colon de l'île de France.

Par des raisons de convenance, qu'expliquait et justifiait le veuvage de M. Lenoir, Adrienne était restée en pension jusqu'à l'âge où l'éducation d'une maîtresse de maison lui était devenue nécessaire.

C'était dans cette pension que les deux jeunes filles s'étaient connues.

Malgré sa fortune, Adrienne, nature franche et cœur généreux, avait échappé à l'inoculation des petites vanités qui fleurissent plus tard en orgueilleuses puérilités.

Malgré la différence de leur situation respective, Adrienne et Felicie avaient conservé, en dehors du pensionnat, des relations de franche amitié. Ces relations intermittentes, irrégulières, ne nuisaient cependant pas à l'affection.

Adrienne et Felicie se retrouvaient s'aimant toujours et gardant dans toute sa vivacité le sentiment qui les avait unies.

La rareté des relations s'expliquait facilement. Felicie n'avait pas de loisirs; la médiocrité de sa condition et les habitudes de son père lui laissaient peu de latitude; c'était un des regrets de son amie qui, de son côté, chez M. Lenoir dont l'existence était fastueuse, remplissait le rôle de maîtresse de maison.

(*La suite au prochain numéro.*)

Etude de M^e CHEDEAU, avoué à Saumur, rue du Temple, n° 22.

VENTE

PAR ADJUDICATION,

Sur licitation et sur la mise à prix de 12,000 fr.

D'UNE GRANDE ET BELLE MAISON,

Située rue St-Jean, n° 48, à Saumur, Occupée par M. OGER, marchand de parapluies.

Cette maison, par sa composition et sa distribution commode, peut être divisée par plusieurs locations et donner ainsi des produits avantageux. Elle convient pour un commerce de gros et de détail.

L'adjudication aura lieu le mercredi 27 juillet 1859, à midi, en l'étude de M^e LEROUX, notaire à Saumur, rue Beaurepaire.

La vente est poursuivie en vertu de trois jugements rendus par le Tribunal civil de première instance séant à Saumur, en date du vingt-neuf janvier mil huit cent cinquante-sept, du sept novembre suivant, et du neuf juin mil huit cent cinquante-neuf; tous les trois enregistrés et signifiés;

A la requête de M^{me} Marie-Euphrasie Begoïn, épouse séparée de corps et de biens de M. Louis-Auguste Oger, marchand de parapluies, demeurant à Saumur, demanderesse en licitation, ayant M^e Chedeau, avoué, demeurant à Saumur, pour avoué constitué;

Contre mondit sieur Louis-Auguste Oger, marchand de parapluies, demeurant à Saumur, co-licitant, ayant pour avoué constitué M^e Bodin, avoué, demeurant à Saumur.

Désignation de la Maison.

Une maison, située à Saumur, rue Saint-Jean, n° 48, consistant en un corps de bâtiment sur la rue, composé: au rez-de-chaussée, d'un magasin et d'un petit salon avec cheminée en marbre; corridor sortant dans la rue; au premier étage, de deux chambres dont une à cheminée; au second étage, de deux chambres à cheminée et d'un cabinet aussi à cheminée, grenier sur le tout couvert en ardoises; — cour pavée, pompe et lieux d'aisances; — à gauche de la cour un petit bâtiment appartenant au précédent, composé: au rez-de-chaussée, de deux chambres froides séparées par une cloison en bois, deux placards se trouvant dans la chambre qui joint le petit salon, une armoire ou placard se trouvant dans la deuxième chambre; au premier étage, une chambre à cheminée et un cabinet, grenier dessus, couvert en ardoises. — Au fond de la cour un autre bâtiment composé d'une cuisine au rez-de-chaussée, deux chambres dont une à cheminée au premier étage, deux petites chambres à cheminée au second étage, grenier sur le tout, couvert en ardoises; — une écurie et un cellier à côté de ce dernier bâtiment; grenier au-dessus, balustrade en bois dans la cour. — Le tout joignant au midi la rue Saint-Jean, au levant M^{me} Lefèvre et M^{me} Touchet, au couchant M^{me} Lionnet, au nord M. Allain.

Mise à prix nouvelle, douze mille francs, ci. 12,000 fr.

S'adresser, pour prendre communication du cahier des charges, à M^e LEROUX, notaire à Saumur, rue Beaurepaire;

Et pour avoir des renseignements, à M^e CHEDEAU et M^e BODIN, avoués à Saumur.

A Saumur, le neuf juillet mil huit cent cinquante-neuf.

CHEDEAU.

Enregistré à Saumur, le neuf juillet mil huit cent cinquante-neuf, folio case. Reçu un franc, dixième dix centimes.

(321) Signé: LINACIER.

Etude de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

APRÈS DÉCÈS.

Le jeudi 28 juillet 1859, à midi, et jours suivants, s'il y a lieu, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur, dans la maison de feu M. HUARD-LAMBERT, quai de Limoges, à la vente publique aux enchères du mobilier dépendant de la succession de M. HUARD-CHASSELoup, et qui se trouve déposé dans ladite maison.

Il sera vendu:

Grande quantité de bons draps en toile, serviettes, nappes, essuie-mains, rideaux, couvertures, commodes, armoire, consoles, plusieurs tables, baignoire, cylindre, porcelaine, cuivrerie, dames-jeannes et autres objets.

Cognac, eaux-de-vie, rhum, liqueurs, kirsch, frontignan, le tout en bonne qualité; bons ouvrages reliés et brochés.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE L'ANCIENNE MAISON de ROULAGE

Robineau-Renaume.

RUE DES CAPUCINS.

S'adresser audit notaire. (338)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

Petite MAISON avec JARDIN,

SUR LA ROUTE DE DAMPIÈRE,

Dans une situation très-agréable.

S'adresser audit notaire, où à M^{me} LECOMTE, place de l'Hôtel-de-Ville.

A VENDRE DEUX MAISONS,

Sises levés d'Enceinte,

Occupées par M^{me} Cousillan et M. Latham.

S'adresser à M^e DUTERME, notaire.

A VENDRE PAR ADJUDICATION,

Le dimanche 31 juillet, à midi,

En l'étude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur,

Une MAISON, avec cour, jardin, remise, écurie et servitudes, sise à Saumur, rue de la Porte-Neuve, n° 3, autrefois occupée par M^{me} veuve TOCHÉ.

On pourra traiter à l'amiable avant l'adjudication.

On entrera en jouissance de suite. Toutes facilités seront accordées pour les paiements. (332)

A VENDRE

A RENTE VIAGÈRE,

MAISON ET CLOS DE VIGNE, Contenant environ 27 ares 50 centiares, situés à Saumur, rue du Pres-soir-Saint-Antoine.

Plus 2,000 francs à placer aussi à rente viagère.

S'adresser à M^e DUTERME, notaire à Saumur. (329)

A VENDRE UN BON PIANO.

S'adresser au Bureau du journal.

A VENDRE ou A LOUER

Présentement,

UNE MAISON,

Rue Cendrière, 7.

S'adresser à M^{me} veuve RALLET.

A VENDRE

1° Deux petites FERMES, commune de St-Lambert.

2° Et le GRAND JARDIN de Nantilly, qui sera divisé au gré des acquéreurs.

S'adresser à M. GAURON-LAMBERT.

A AFFERMER

LA MINOTERIE

DE DESMOULINES,

Située près Airvault (Deux-Sèvres), sur un ruisseau ne manquant jamais d'eau, ayant quatre paires de meules anglaises.

S'adresser à M. MATHIEU, notaire à Airvault, ou à M. FOURREAU, propriétaire audit lieu. (326)

A CEDER

DE SUITE,

Pour cause de décès,

Une bonne étude d'huissier

A Montreuil-Bellay, chef-lieu de canton (Maine-et-Loire).

S'adresser à M^e CHEDEAU, avoué à Saumur, ou à M^e DOUSSAIN, notaire à Martigné-Briand. (298)

Medaille de prix à l'Exposition de Laval (1857), pour les deux systèmes de plumes ci-après: DEUX BREVETS D'INVENTIONS POUR 45 ANS, s. g. d. g.

PLUMES-DUPRE,

DITES EXPÉDITIVES. Douceur, dureté et beauté d'écriture. 40 lignes sans reprendre d'encre. La boîte, contenant 50 plumes, 4 francs; la douzaine, 25 centimes.

PLUMES-DUPRÉ,

DITES A POINTE COULANTE. Douceur et beauté d'écriture. 20 lignes sans reprendre d'encre. La boîte, contenant 50 plumes, 60 centimes; la douzaine, 20 centimes.

Dépôt, pour l'arrondissement, chez M. LECOTTIER, relieur, rue du Marché-Noir à Saumur, et dans toutes les villes de France. (647)

JOURNAL ILLUSTRÉ

DES VOYAGES ET DES VOYAGEURS

BUREAUX:

Rue St-Louis, 46, au Marais, PARIS.

10 CENTIMES LE NUMÉRO.

ABONNEMENT D'UN AN: PARIS, 6 fr. DÉPARTEMENTS, 8 fr.

A partir du 1^{er} octobre, le Journal Illustré des Voyages et des Voyageurs, paraissant régulièrement tous les dimanches, sera imprimé en caractères neufs et donnera en prime, une fois par mois, un magnifique costume coloré à la main, représentant un type des diverses nations du monde.

Les personnes qui s'abonneront pour un an recevront immédiatement les douze costumes.

A la même époque commencera la publication des Brigands des Prairies (Far-West), roman de Gerstaecker, traduit de l'anglais par M. B. Révot, seul traducteur autorisé en France par l'auteur de ce roman voyageur, qui s'est vendu à plus de 50,000 exemplaires en Angleterre.

PRIX DU VOLUME: Paris, 5 fr.

PRIX DU VOLUME: Départements, 4 fr.

Le JOURNAL DES VOYAGES est la vraie Bibliothèque des Voyages. — Les trois premiers volumes sont en vente et contiennent ENVIRON 500 ILLUSTRATIONS et LA MATIÈRE DE PLUS DE 15 VOLUMES.

BUREAUX,

Rue St-Joseph, 20, A LYON.

LA FRANCE

ABONNEMENT: Un an, 9 fr. Six mois, 5 fr.

LITTÉRAIRE, ARTISTIQUE, SCIENTIFIQUE.

DIRECTEUR: Adrien PELADAN,

Ancien rédacteur en chef de l'Étoile du Midi, de plusieurs académies.

Défendre les vérités éternelles, glorifier le Bien, le Vrai, le Beau, exalter les nobles caractères, les sentiments sublimes, flétrir les penchants mauvais, restaurer les croyances, ranimer les énergies de l'âme, interpréter vivement cette synthèse de tous les principes qui élèvent par des travaux d'élite la plume d'écrivains d'élite: tel est, en abrégé, le programme de la France Littéraire, qui paraît le samedi, et qui renferme au bout de l'année la matière de 25 vol.

Saumur, imprimerie de P.-M.-E. GODET.